

Grève des biologistes médicaux, perte d'attractivité : les biologistes libéraux et hospitaliers s'expriment

La biologie médicale a connu d'importants changements dans les dix dernières années, suite à d'importantes réformes (ordonnance de 2010 et loi de 2013) qui ont profondément modifié le cadre légal et réglementaire. Les deux points les plus importants de ces réformes étaient l'ouverture du capital des laboratoires de biologie médicale aux non-biologistes, et l'obligation d'accréditation selon une norme ISO issue du monde industriel.

Pour la biologie libérale

Les conséquences de ces réformes ont été une concentration des laboratoires avec un modèle industriel poussé par l'obligation d'accréditation et la financiarisation avec le rachat des laboratoires par des investisseurs financiers (holdings, fonds de pension étrangers), les laboratoires indépendants à taille humaine devenant l'exception.

L'activité analytique devrait constituer le cœur du métier de biologiste médical

Un nouveau modèle de laboratoire, plus industriel, s'est développé sous la pression de l'obligation d'accréditation, avec une concentration des activités analytiques dans des « usines à tubes » et une transformation des laboratoires de proximité en centres de prélèvements.

Ces stratégies de rationalisation permettent d'optimiser les coûts de revient des examens souvent au détriment du service médical, avec notamment une augmentation de délai de rendu des résultats liée au transport des prélèvements vers les plateaux techniques.

Cette organisation a aussi un impact négatif sur l'attractivité, les jeunes biologistes étant souvent cantonnés à des activités de prélèvement et de rendu de résultats dans les sites de prélèvement sans activité analytique, qui devrait constituer le cœur de leur métier.

Parallèlement, le statut de travail non salarié ultra-minoritaire, sorte de salariat déguisé sans la protection sociale, est devenu la norme pour les jeunes biologistes. Cela entraîne une perte de la maîtrise de leur outil de travail, les choix stratégiques sur l'équipement et l'organisation du laboratoire revenant aux investisseurs financiers pour qui le service médical rendu n'est pas la priorité.

L'Assurance Maladie trouve tout de même son compte dans ces évolutions qui ont permis une diminution des coûts de la biologie, malgré l'augmentation des volumes d'examen avec des baisses importantes des cotations des actes. Mais cela se fait au détriment des laboratoires indépendants, qui sont de plus en plus fragilisés par la pression économique imposée par l'Assurance Maladie.

Du côté des hospitaliers

Devant le poids de l'accréditation, les regroupements de laboratoires pilotés par les directions dans le cadre des GHT, et tout ce qui est commun aux praticiens hospitaliers (la permanence des soins, la gouvernance, le déficit de financement de l'hôpital public...), on observe aussi un manque d'attractivité de la profession.

Pour redonner de l'attractivité, il faudrait une refonte complète du système de financiarisation de la biologie hospitalière et un réel allègement de l'accréditation.

Cette perte d'attractivité, observée aussi bien en biologie libérale qu'hospitalière, est objectivée par le recul important des rangs de classement à l'ECN des médecins choisissant la biologie médicale sur les 10 dernières années, avec maintenant des postes d'internes non pourvus, ce qui était encore impensable il y a 10 ans. La biologie médicale, profession mixte, connaît aussi, et ce plus récemment, un phénomène identique côté pharmaciens.

Une enquête récente (novembre 2022) du SNBH a montré que 87 % des biologistes médicaux exerçant en établissement de santé estiment que la biologie médicale hospitalière est en perte d'attractivité. Près de 70 % des laboratoires hospitaliers (CH et CHU) ont des difficultés à recruter. La cause la plus fréquente annoncée du manque d'attractivité est l'accréditation qui a éloigné les biologistes de leur cœur de métier.

Pour redonner de l'attractivité, les hospitaliers demandent une refonte complète du système de financiarisation de la biologie hospitalière et un réel allègement de l'accréditation, qui pourrait passer par la certification HAS des établissements avec un référentiel axé sur le service médical rendu et la sécurité des soins plutôt que sur le management et les processus industriels.

Pourquoi une grève des biologistes ?

Après s'être mobilisés comme jamais pendant la pandémie, les biologistes libéraux ont exprimé un sentiment de punition. La CNAM leur demande des comptes avec des baisses de la nomenclature des actes de BM sans équivalent, qui touche de façon aberrante les actes de routine et non l'activité liée à la Covid. Ces mesures vont peser beaucoup plus sur les laboratoires indépendants et de proximité, avec un risque de fermeture de sites de proximité et donc une perte pour l'accès aux soins des patients.



Les négociations ont échoué, l'Assurance Maladie ayant refusé la proposition des biologistes libéraux d'une taxe sur les profits Covid pour limiter l'impact sur les actes courants, et des mouvements de grève ou de blocage par les biologistes libéraux se répètent depuis début décembre.

Les biologistes hospitaliers, moins concernés et moins gênés par ce mouvement initié en collaboration avec de grands groupes financiers, n'ont pas appelé à la grève, mais ne pourront faire face à la demande qui risque de toucher l'hôpital et son organisation, déjà en si mauvais état.

Un accord a finalement été conclu entre la CNAM et les syndicats de biologistes libéraux aboutissant, pour 2023, à une diminution de 1 centime du B (arrêté du 26 janvier 2023) et une modification de la nomenclature de certains actes validée par la commission de hiérarchisation des actes de biologie (CHAB) le 25 janvier 2023. À noter que les biologistes hospitaliers sont exclus de toute négociation et donnent uniquement un avis consultatif à la CHAB.

*Carole Poupon, Vice-présidente d'APH,
Présidente du SNBH,*

*Éric Guiheneuf, Vice-président des biologistes hospitaliers
du Syndicat Les biologistes médicaux*

PENSEZ À SUIVRE L'ACTUALITÉ SUR LE SITE D'APH

<https://aph-france.fr/>

Pour s'abonner aux newsletters : <http://eepurl.com/c04mX1>



Suivez-nous sur facebook :
<https://www.facebook.com/Action-Praticien-Hôpital-252176902225161/>



Suivez-nous sur Twitter :
[@ActionPratHopit](https://twitter.com/ActionPratHopit)